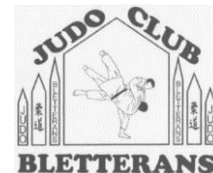


Le **certificat médical** pour la saison 2020/2021 : JUDO

Licencié(e) à la FFJDA : Fédération Française de Judo et Disciplines Associées

Le régime applicable à la délivrance du certificat médical dans le cadre de la prise de licence fédérale est inchangé pour la saison 2020/2021.



NOUVELLE LICENCE (première fois ou personne n'ayant pas été licenciée FFJDA pour la saison 2019-2020) : le demandeur de licence devra présenter un certificat médical établissant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo ou du Judo en compétition (pour les judokas voulant participer à des tournois ou compétitions, même les petits). Certificat médical daté de moins d'un an par rapport à la date de la demande de licence.

Ce certificat sera à montrer aux membres du bureau le jour de votre inscription pour validation, puis vous devrez le conserver pour toute la saison 2020/2021 ou bien il sera mis dans votre passeport sportif de Judo (pour ceux qui en ont un (voir info plus bas)). (Attention ce certificat médical sera ensuite valable 3ans).

RENOUVELER SA LICENCE Licencié(e) au Judo Club ou dans un autre Judo Club affilié à la FFJDA en 2019/2020 :

Eventualité n°1 : Le demandeur de licence n'a pas conservé (**ou** n'a pas transmis au club) son certificat médical Judo de 2019/2020 ou de 2018/2019. Il devra alors présenter un nouveau certificat médical pour la saison 2020/2021 établissant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo ou du Judo en compétition (pour les judokas voulant participer à des tournois ou compétitions même les petits) ou le validé directement avec un tampon du médecin sur le passeport sportif de Judo, daté de moins d'un an par rapport à la date de la demande de licence.

Ce certificat sera à montrer aux membres du bureau le jour de votre inscription pour validation, puis vous devrez le conserver pour toute la saison 2020/2021 ou bien il sera mis dans votre passeport sportif de Judo (pour ceux qui en ont un (voir info plus bas)). (Attention ce certificat médical sera ensuite valable 3ans).

Eventualité n°2: Le demandeur de licence (**ou** le Judo Club) a conservé son certificat médical Judo de 2019/2020 ou de 2018/2019. Ce certificat médical est valable pour la saison 2020/2021 **si** le demandeur atteste avoir répondu « non » à toutes les rubriques du questionnaire d'autocontrôle de santé (questionnaire Qs sport cerfa 15699). Ce certificat + l'attestation remplie et signée (Attestation qs sport) seront à montrer aux membres du bureau le jour de votre inscription pour validation, puis vous devrez les conserver pour la toute la saison 2020/2021 ou bien ils seront mis dans votre passeport sportif de Judo (pour ceux qui en ont un (voir info plus bas)). (Ne pas montrer le "questionnaire" au club mais bien "l'attestation" du fait du secret médical)

Eventualité °3 : Le demandeur de licence (**ou** le Judo Club) a conservé son certificat médical Judo de 2019/2020 ou de 2018/2019. Ce certificat médical est valable pour la saison 2020/2021 **mais** en cas de réponse positive à l'une des questions sur le questionnaire (Qs sport cerfa 15699), un certificat médical, daté de moins d'un an par rapport à la date de la demande de licence, est alors exigé. Le demandeur de licence devra alors présenter un certificat médical établissant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo ou du Judo en compétitions (pour les judokas voulant participer à des tournois ou compétitions même les petits) ou le validé directement avec un tampon du médecin sur le passeport sportif de Judo. Daté de moins d'un an par rapport à la date de la demande de licence.) Ce certificat sera à montrer aux membres du bureau le jour de votre inscription pour validation, puis il faudra le conserver pour toute la saison 2020/2021 ou bien il sera mis dans votre passeport sportif de Judo (pour ceux qui en ont un (voir info plus bas)). (Attention ce certificat médical sera ensuite valable 3ans).

Malgré ces trois éventualités, le Judo Club Bletteranois recommande néanmoins fortement l'établissement d'un certificat médical à chaque début de saison sportive.

LES DEMANDEURS NON PRATIQUANT : Les demandeurs non pratiquant (membres du bureau non pratiquant,...) sont exonérés de la présentation d'un certificat médical.

Le Questionnaires Sportif : (à ne pas donner au club car secret médical)



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

L'attestation QS Sport

À montrer lors de l'inscription, puis à conserver avec son certificat médical 2019/2020 ou 2018/2019

Pour les compétiteurs à conserver avec son certificat médical 2019/2020 ou 2018/2019 **dans son passeport sportif**

ATTESTATION QS sport

*Je soussigné M/Mme [Prénom NOM] ,
atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la
négative à l'ensemble des rubriques.*

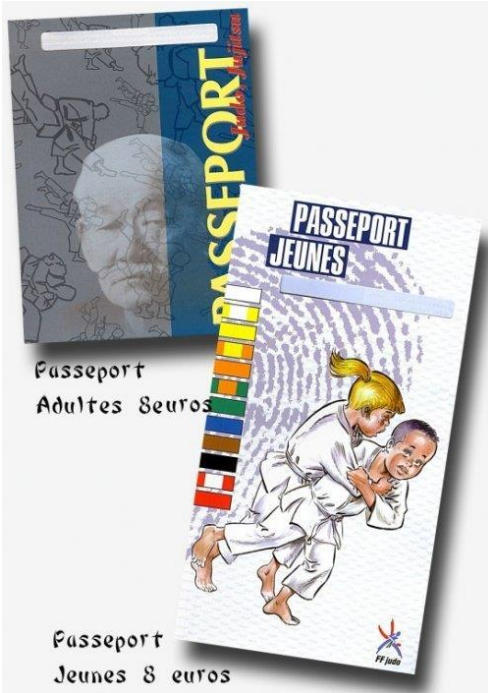
Date et signature du sportif.

Pour les mineurs :

*Je soussigné M/Mme [Prénom NOM] ,
en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM]..... ,
atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par
la négative à l'ensemble des rubriques.*

Date et signature du représentant légal.

Le passeport sportif de Judo pour les compétiteurs



Si vous possédez un passeport Sportif de Judo (Obligatoire à partir de la catégorie « poussin » né en 2012 et avant, pour participer aux tournois et compétitions). Vous pouvez faire tamponner votre certificat médical par votre médecin directement dessus.

Cela évite la perte du certificat en format feuille de papier !

Pour les autres, votre médecin vous fournira un certificat médical sur papier libre.

Attention : pour les compétiteurs la mention « Apte à la pratique du Judo, y compris en compétition » doit être inscrite dessus !

Si vous renouvelez votre licence et qui vous êtes dans l'éventualité n° 2 (voir plus haut) : votre attestation doit bien être conservée avec votre certificat médical dans votre passeport sportif durant toute la saison.

CERTIFICATS MÉDICAUX	VIGNETTES FFJDA
<p>Motion « apte pour la compétition » acceptée par le médecin.</p> <p>Cachet et signature du médecin.</p>	<p>2009-2010</p> <p>Discipline: JUDO JUDO</p> <p>Nom: ALAÏA C.A.T.</p> <p>Club: CAZENAV</p> <p>N° club: 44 154 0</p> <p>N° de licence: 14442000144200</p> <p>Date expiration: 31-12-2009</p> <p>Vignette autocollante de la licence FFJDA de l'année en cours.</p>
<p>Compétition (2)</p> <p>Date: _____</p> <p>Signature et cachet:</p>	<p>FFJDA</p> <p>La signature du Président de la FFJDA devra être apposée sur le timbre de licence pour l'authentifier</p>
<p>Compétition (2)</p> <p>Date: _____</p> <p>Signature et cachet:</p>	<p>FFJDA</p> <p>La signature du Président de la FFJDA devra être apposée sur le timbre de licence pour l'authentifier</p>
<p>Compétition (2)</p> <p>Date: _____</p> <p>Signature et cachet:</p>	<p>FFJDA</p> <p>La signature du Président de la FFJDA devra être apposée sur le timbre de licence pour l'authentifier</p>

(*) Le certificat médical de l'FFJDA est prévu de l'obtention de votre licence sportive et à la préfecture du Judo Adulte.